

# LES FEMMES ONT TOUJOURS TRAVAILLE

« *Faut-il le rappeler, les femmes ont toujours travaillé* » écrit Michèle PERROT dans le numéro du 10 décembre de la revue « Mouvement Social ».

Pourquoi est-il besoin de rappeler cette évidence ? Se demande-t-on depuis quand les hommes travaillent? Pourquoi un regard différent sur le travail des femmes ? Affirmer que les femmes ont toujours travaillé ne peut être considéré comme une révélation que par rapport à l'amnésie volontaire ou non dont a été victime leur travail. Ce travail fut-il à ce point réduit, secondaire, marginal en comparaison de celui des hommes ?

C'est à la « (re)découverte » de ce travail des femmes que je vous convie. Nous nous inscrirons dans un temps long (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle-début du XXI<sup>e</sup> siècle) afin de montrer les mutations, les transformations de ce travail des femmes, les étapes de cette évolution ainsi que les conceptions, visions et réactions face à cette évolution. Nous nous placerons dans l'espace de la France métropolitaine sans s'interdire des confrontations et comparaisons avec les autres pays afin de préciser l'originalité française.

## I/ Les femmes au travail: histoire d'une découverte

### A/ La (mé)connaissance statistique :

Les recensements quinquennaux effectués depuis 1801 avaient des objectifs démographiques à finalité fiscale et militaire. Il faut attendre le recensement de 1896 pour que soit indiquée la situation professionnelle sur les bulletins individuels. Mais les « femmes au foyer » et les femmes aidant leur mari dans leur activité ne sont pas prises en compte. Ne doivent remplir le bulletin individuel que les femmes célibataires ou veuves et celles exerçant une activité différente de celle de leur mari. Aussi faut-il corriger les chiffres officiels de la population active de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : 67% d'hommes et 33% de femmes ce qui après correction devient 59% et 41%.

L'écart est encore plus conséquent dans l'agriculture puisque si officiellement il n'y a que 27% de femmes qui y travaillent, de fait après correction le pourcentage est de 45%. En effet les femmes jouent un rôle essentiel dans les petites et moyennes exploitations agricoles majoritaires jusque dans les années 1960 que ce soit dans les tâches quotidiennes (jardin, traite, fabrication du beurre, du fromage), dans la commercialisation des produits au marché et lors des périodes d'intense activité (semences, plantations, récoltes). Cette complémentarité dans le travail du mari se retrouve dans les activités artisanales (boulangers, bouchers...) commerciales et de services (épiciers, restaurateurs, hôteliers), autant d'épouses ignorées par les statistiques !

Si on considère les chiffres officiels, on note une évolution irrégulière du « travail des femmes » qui progresse du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à 1921 représentant alors 36% de la population active, pour ensuite régresser jusqu'au début des années 1960 (33%) et pour ensuite connaître un gonflement tant absolu que relatif (47,5% de la population active aujourd'hui)

Ce travail féminin connaît un certain nombre de spécificités par rapport à celui des hommes :

- La période d'activité est largement inférieure à celle des hommes, s'arrêtant avec le mariage et surtout avec les maternités
- Une moindre variété de métiers: 50% des femmes se regroupent dans 28 métiers alors que 50% des hommes le sont dans 75 métiers
- Inégalité salariale même si elle tend à se réduire sur le long terme (en moyenne en 1951 le salaire des femmes est de 65% de celui des hommes, aujourd'hui de 85% )
- Importance du mi-temps (1970) et temps partiel (1981) initialement vécus positivement, permettant à la femme d'équilibrer activité professionnelle et familiale et qui aujourd'hui, permettant de fractionner l'emploi durant la journée, participent d'une flexibilité avantageuse pour les

- employeurs et défavorable pour les salariés
- Un chômage plus important et de plus longue durée
- Une sous syndicalisation : aujourd'hui les femmes sont syndiquées à 17,5% dans la fonction publique et 6,8 % dans le secteur privé alors que les hommes le sont respectivement à 22% et 9,9%
- Une sur-représentation des femmes parmi les « travailleurs pauvres » (70%)

Ainsi perçoit-on les originalités du travail féminin qui par ailleurs est très souvent victime de l'opprobre sinon la condamnation de la part des hommes.

## **B/ Le refus du travail féminin et son lent recul**

La « découverte » de la spécificité physiologique des femmes au XVIII<sup>e</sup> siècle a contribué à valoriser son particularisme psychologique, la femme étant en constant « dérèglement » ce qui tend à dessiner l'« éternel féminin » :

La sensibilité l'emporte sur l'intellect

La passivité sur l'action

La fragilité sur la force

Dès lors la femme va connaître une assignation naturelle, biologique qui sera remise en cause en 1949 par Simone de BEAUVOIR « *On ne naît pas femme, on le devient* »

La femme étant faible naturellement, elle doit se limiter à un espace protégé, l'espace domestique

La femme étant incapable de diriger, se doit d'obéir et d'être soumise

Étant donné sa spécificité biologique la femme ne connaît son plein épanouissement que dans la maternité.

D'où le refus du travail féminin. En 1860 Jules SIMON affirme :

« *Une femme qui se met à travailler (sous entendu contre salaire) n'est plus une femme* »

En 1884 la revue « Le Lyon médical » est encore plus explicite :

« *La femme vivant de son travail est un monstre social* »

Lors d'un sondage d'opinion au début des années 1960, il existe encore un partage égal des Français(es) favorables et opposés au travail des femmes.

La « Nouvelle vague » durant ces mêmes années 60 nous présente alors au cinéma des femmes libérées sexuellement mais partage toujours une vision négative du travail des femmes, ainsi Claude CHABROL dans « Les bonnes femmes nous propose le portrait de quatre femmes qui ne rêvent que... d'échapper à leur travail ».

Il faut attendre les années 1970 pour que la femme entre en scène dans un travail souhaité ; Ainsi ANNIE GIRADOT est tour à tour comme médecin (Docteur Françoise Gaillard 1976), chauffeur de taxi (Le dernier baiser 1978) ou commissaire de police (Tendre poulet 1978)

Cette opposition au travail des femmes qui décline progressivement dans le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle (sans disparaître) repose sur un argumentaire

- Les femmes au travail concurrencent le travail des hommes .

On peut lire en 1895 dans « L'Écho des ministères »

« *L'infiltration de la femme dans les carrières autrefois exclusivement dévolues aux hommes n'est point sans émouvoir le personnel masculin : il y voit, en effet, une concurrence qu'il traite presque de déloyale, le sexe faible, ayant moins de besoins que le sexe fort, peut se contenter d'une rétribution moindre.* »

En novembre 1900 dans le « Progrès de la somme » :

- « *Avocats, médecins, bientôt députés et magistrats, les femmes entrent en lice contre nous. Elles envahissent à leur tour des professions déjà encombrées* » ...
- Le travail des femmes est moins efficace que celui des hommes. En février 1900 dans un article publié dans la revue « La médecine moderne » intitulé « L'inaptitude médicale des femmes » il est précisé

*« Les confrères en jupon ne semblent pas préparés par leur sexe à tenir ces fonctions; une doctoresse ne sera jamais qu'une excellent garde-malade... la femme doctoresse est une de ces herbes folles qui ont envahi la flore de la société moderne »*

Dans les années 1970 une brochure d'orientation scolaire déconseille les carrières médicales aux femmes « Parce que la médecine réclame un équilibre nerveux qui n'est pas l'apanage des femmes et oblige à supporter des spectacles pénibles »

- Quand elles travaillent en compagnie d'hommes, elles ne peuvent que perturber l'organisation par leurs trop nombreuses absences et par la « démoralisation » qu'elles suscitent.

En 1920 Colette YVER écrit dans un ouvrage intitulé « Les jardins du féminisme »

*« L'expérience des bureaux mixtes a révélé dans les mœurs françaises un relâchement et même du libertinage » ... « Le bureau mixte, c'est la performance de la tentation, et la généralisation du péril moral »»*

Dès 1895 « L'Écho des ministères » avait précisé non sans quelques sous entendus:

*« Si la femme est gracieuse, toutes les carrières s'ouvrent devant elle, son avancement est très rapide. Que de science et de travail il faut à l'homme pour contrebalancer l'attrait naturel de la femme ... le sexe faible est à envier, et l'on a peut-être raison de dire qu'elle porte un vrai préjudice à l'homme fonctionnaire »*

- Enfin le travail des femmes apparaît anti-naturel car sa vocation est de procréer. Si elles travaillent elles constituent un « Troisième sexe ». Ce n'est que si le salaire du mari est insuffisant pour le foyer que le travail de la femme est toléré. En 1978, Monique PELLETIER, ministre déléguée à la condition féminine considère que

*« Le travail n'est pas un besoin impérieux pour les femmes mariées dont le mari a un métier »*

Le travail féminin n'a pas été sans poser de problème aux mouvements ouvriers qui sont partagés entre

- le regard porté par les hommes qui y voit des concurrentes. Aussi en 1919 le bureau national de la CGT affirme :

*« La place naturelle des femmes est au foyer et vouloir l'astreindre au travail de l'atelier c'est courir à la destruction de la famille »*

- et la volonté de protéger l'ouvrière, la défendre et même récuser les visions dominantes. Ainsi Jules GUESDE déclare :

*« La place des femmes n'est pas plus au foyer qu'ailleurs. Comme l'homme elle est partout où son activité peut et veut s'employer. Pourquoi ? A quel titre l'enfermer, la parquer dans son sexe » ?*

Progressivement le travail des femmes a pu être considéré positivement par les organisations ouvrières hormis la CFTC ? ce qui ne fut plus le cas de la CFDT après la scission de 1964.

Ainsi le travail des femmes hors du foyer fut-il longtemps l'objet d'oppositions farouches, valorisant par là même les activités domestiques mais ces dernières peuvent être considérées comme un travail ?

## **C/ Le travail domestique: un (vrai) travail ?**

Lors du recensement de 1926 il est précisé : « La femme qui n'exerce aucune profession et ne fait que son propre ménage » répondra néant à la question « Quelle est votre profession principale » ?

Ainsi la femme dite « au foyer » n'est pas prise en compte dans la population active et l'activité domestique n'est pas considérée comme un travail mais relevant de la spécificité féminine.

L'Encyclique « Rerum Novarum » en mai 1891 précise :

*»Par sa nature même, la femme est destinée aux travaux domestiques »*

Il faut attendre les années 1920 pour que s'affirment de nouvelles conceptions, ainsi dans le premier numéro de la revue « L'organisation ménagère » en 1927 il est précisé :

*« Une ménagère n'est pas une femme sans profession. Le ménage est une profession réelle, parmi les plus indispensables de toutes celles qui existent, manuelles ou libérales ».*

Le travail ménager est ainsi (re)valorisé. Cette évolution correspond

- à l'affirmation (certes fort limitées) des protestations féministes surtout perceptibles sur le plan politique (revendication du droit de vote pour les femmes)
- A la nécessité pour les femmes de la petite et moyenne bourgeoisie de participer aux tâches du ménage étant donné la crise de la domesticité
- Au développement d'un enseignement ménager ; aux habitudes transmises de mère à fille se substitue un savoir faire acquis.

Cette évolution s'effectue sous l'impulsion des États-Unis dont la civilisation est regardée comme un modèle ce qui se concrétise par :

- La réorganisation de l'espace intérieur en particulier la cuisine
- Une organisation scientifique du temps, chaque tâche devant être exécutée en un temps imparti et strictement répartie durant la journée
- Le recours aux nouveaux appareils en particulier grâce à l'électricité. En 1923 se tient le premier Salons des Arts Ménagers à Paris

En 1935 Paulette BERGEGE publie un ouvrage « Le ménage simplifié ou la vie en rose »

Cette évolution est en fait pleine d'ambiguïtés ;

Cette activité peut contribuer à la valorisation de la femme. En 1927, la revue « L'organisation ménagère » considère que

*« Le travail ménager, la science de l'intérieur, peut être la carrière la plus glorieuse offerte à n'importe quelle femme, une carrière qui n'a rien d'abêtissant et de dégradant mais qui offre à ses talents particuliers le champ le plus vaste »*

Cela peut également se traduire par une certaine libération des servitudes ménagères dans les foyers les plus aisés, pouvant ainsi permettre éventuellement à l'épouse une activité professionnelle hors du foyer.

Mais n'est-ce pas aussi un moyen de cantonner la femme dans ses tâches spécifiques. Cette conception connaîtra son apogée durant les années 60 où peut s'affirmer le « modèle » de la fée du logis, libérée (?) par Moulinex ! ...et devant s'occuper de ses nombreux enfants !

A partir des années 1970 cette vision idyllique tend à être remise en cause ; le travail domestique est alors considéré comme la forme ultime de l'exploitation capitaliste puisqu'à la différence de l'ouvrier qui vend sa force de travail contre rémunération, la femme mariée restant au foyer la donne n'étant pas pris en compte dans la Comptabilité Nationale.

On doit enfin signaler un rôle de plus en plus « conséquent » des maris dans certaines activités domestiques, consacrant 7 minutes en plus aux tâches domestiques en 24 ans passant de 1h10 à 1h17 de 1986 à 2010 alors que les femmes y consacraient encore 3h01 !

Ainsi le travail des femmes fut-il longtemps occulté, contesté, récusé s'il ne se limite pas aux tâches ménagères. Néanmoins il fut toléré pour les activités dites féminines considérées réservées exclusivement aux femmes.

## **II/ Transformation et affirmation de métiers dits féminins**

Les femmes sont en effet considérées, vouées sinon prédestinées à exercer certaines activités appelées « travaux de femmes »

### **A/ Les métiers anciens et leurs mutations :**

#### **1/ Des domestiques aux agents de propreté**

La domesticité, féminine à 75% connaît son apogée durant les années 1880 (800 000 femmes) pour ensuite progressivement décliner mais en 1926 encore 10% des femmes au

travail sont domestiques.

La domestique est symbolisée par Bécassine, héroïne qui paraît dans la semaine de Suzette à partir de 1905. C'est un modèle d'aliénation ; malgré la lourdeur des tâches quotidiennes (chauffage;lessive ; nettoyage;cuisine,etc...) elle ne bénéficie le plus souvent que d'une faible rémunération et d'un repos réduit au mieux une demi journée par semaine.Elle subit sans pouvoir se défendre des réprimandes, sinon des violences corporelles et psychologiques sans compter les « contraintes » du « maître » de maison.

Progressivement ces domestiques vont être remplacées par des « femmes dites de ménage ou de service » qui bénéficient d'une rémunération en fonction des heures effectuées mais qui partagent certaines des caractéristiques de la domesticité :

- Un travail précaire, instable, faiblement payé
- Des personnes qui ne savent se défendre
- Un travail souvent fragmenté

## **2/ Les femmes et la garde des enfants**

-Les nourrices de lait : nécessaires étant donné la prévention (justifiée) à l'égard des biberons faute de stérilisation et la volonté des mères de s'affranchir des contraintes de l'allaitement.Cela concerne 20% des nourrissons à Paris en 1880. Ce sont des domestiques choyées bien logées, bien nourries.

-Les gardiennes d'enfants

soit à domicile (nourrices sèches) qui connaissent une professionnalisation progressive à partir des années 1960.Elles sont environ 370000 aujourd'hui accueillant 900000 enfants.

soit en garderies collectives, dans des structures qui relèvent soit de la charité privée,soit des communes, soit des entreprises.Ces garderies sont particulièrement nombreuses dans les villes industrielles (167 à Lille au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle) .Ce n'est qu'après la Seconde Guerre Mondiale que vont se développer les crèches qui accueillent un peu plus de 3100 enfants en 1945 et actuellement plus de 400 000.avec un personnel qualifié( diplôme d'infirmière puéricultrice et auxiliaire puéricultrice en 1947)

Pour les enfants plus âgés se développent à partir de 1826 les « salles d'asile » accueillant jusqu'à 100 enfants dans une même pièce. C'est sous l'impulsion de Pauline KERGOMARD qu'elles deviennent les « écoles maternelles » à partir de la fin des années 1870 utilisant une pédagogie appropriée (jeu,activités artistiques, initiation à la lecture, à l'écriture et au calcul avant 5 ans.

## **3/ Les activités sanitaires :**

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont des membres de congrégations féminines qui procurent l'essentiel des soins soit dans les hôpitaux ou à domicile.Elles ont pu acquérir un savoir faire pratique mais ont une connaissance médicale lacunaire faute de formation théorique.

On assiste à partir des années 1880 à une laïcisation progressive du personnel sanitaire ainsi qu'à une formation médicale dans les écoles rattachées aux hôpitaux.

En reconnaissance à leur rôle durant la guerre est créé en 1922 le diplôme d'infirmière.Encore aujourd'hui 90% des diplômés sont des femmes.

Les sages femmes connaissent une évolution comparable,longtemps en concurrence avec les matrones . Dès 1750, on se préoccupe de leur formation théorique et pratique avec examen devant jury mais leur nombre augmente surtout après la Seconde Guerre Mondiale quand l'accouchement à domicile (80% en 1938) régresse au bénéfice de l'accouchement hospitalier (5% en 1968).Cette profession fut exclusivement féminine jusqu'en 1982 où elle fut ouverte aux hommes (3% actuellement) appelés maïeuticiens avec

comme définition « homme sage femme » (« sage » étant la traduction de « sapiens » terme qui renvoie à la connaissance, à l'expérience)

## **B/ De la « travailleuse à domicile » à l'ouvrière d'usine**

Le travail à domicile autre que ménager était déjà très développé durant l'ère pré-industrielle (avant le XIX<sup>e</sup> siècle) et ne disparaît pas par la suite car il permet à la femme de concilier activité productive et gestion du foyer. Il permet également une plus grande flexibilité du travail, une adaptation sans contraintes horaires à une demande variable et sans que ne s'exerce un contrôle, la législation du travail ne s'appliquant pas avant 1959.

Les activités sont multiples: fabrication de fleurs artificielles, ganterie, chapellerie, cordonnerie mais surtout travaux textiles et de couture. Elles se diversifient au XX<sup>e</sup> siècle : lunetterie, bijouterie, jouet (80% des petites voitures Majorette dans les années 1980). Ces activités productives se sont développées au XX<sup>e</sup> siècle grâce à l'électricité, l'exemple le plus probant est celui de la machine à coudre électrique remplaçant celle « à pédale » avec des effets sociaux positifs si l'on en croit « Le Nord Social » qui écrit en mars 1923

« L'électricité peut aider à reconstruire les foyers détruits par la vapeur » (qui suppose la concentration des personnes).

Depuis les années 1980 le travail à domicile se développe également pour les travaux de bureau, et aujourd'hui avec le télétravail.

D'autre part si déjà des femmes étaient employées dans les « fabriques » durant l'ère industrielle, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, les contraintes de l'industrialisation ont considérablement généré une nouvelle catégorie : l'ouvrière d'usine vilipendée par Jules MICHELET

« L'ouvrière, mot impie, sordide qu'aucune langue, qu'aucun temps n'aurait compris avant cet âge de fer »

et par l'encyclique Rerum Novarum de mai 1891 :

« La femme ouvrière n'est plus une femme »

Son importance relative correspond au besoin de main d'œuvre du au gonflement des productions (les femmes précèdent les immigrés dans les usines), mais également à l'évolution de la nature du travail, de plus en plus répétitif, ne nécessitant pas un savoir faire spécifique et une formation

.En conséquence les femmes constituent une main d'œuvre qui peut être sous-payée, la moitié du salaire masculin en moyenne.

Cet emploi féminin est surreprésenté dans certaines activités : le textile et plus généralement le travail des étoffes, les industries alimentaires (conserveries par exemple), les manufactures de tabac où l'emploi est féminin à 90% mais également dans les industries lourdes (les mines par exemple pour trier le charbon (les cafus) ou pour distribuer les lampes aux mineurs évoqué par la chanson « M'lampiste »

L'accélération de la division du travail durant et après la Première Guerre Mondiale due en particulier à la pénurie d'hommes n'a fait qu'augmenter le nombre de ces ouvrières d'usine. En 1922 un directeur écrit :

« Nous sommes obligés et nous le serons de plus en plus de faire appel à la main d'œuvre féminine. Nous manquons de bras ».

Cet emploi féminin dans l'industrie va être amplifié au XX<sup>e</sup> siècle par le développement de certains secteurs comme l'industrie pharmaceutique et automobile comme le montre Claire ETCHERELLI, dans son roman de 1967 et le film de 1970 : Elise ou la vraie.

Cette importance de la main d'œuvre féminine dans le secteur industriel diminue relativement depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle alors que s'affirme l'attraction du secteur tertiaire.

## **C/ « L'archipel » des employées du tertiaire :**

L'industrialisation depuis le XIX<sup>e</sup> siècle s'est traduite par un constant amenuisement de la population active dans le secteur primaire (essentiellement agricole) moins de 3% aujourd'hui et une augmentation du secteur secondaire (l'industrie) qui connaît son apogée au début des années 1970 (38 %) pour ensuite relativement décliner (moins de 20% aujourd'hui) alors que le secteur tertiaire regroupant toutes les autres activités connaît une croissance et une diversification continues (36% en 1949 près de 80% aujourd'hui). Cette « explosion » du secteur tertiaire a conditionné l'augmentation relative de l'activité féminine dans la population active ; aussi ce secteur est-il largement féminisé, employant 88% des femmes au travail et seulement 65% des hommes au point que certaines professions apparaissent comme des « domaines réservés » aux femmes.

Il en est ainsi des :

« **Demoiselles du téléphone** » employées dans les centraux téléphoniques qui répondaient aux appels et mettaient en communication. Cet emploi était particulièrement pénible sur le plan nerveux, devant faire face à la mauvaise humeur des appelants et à la surveillance étroite dont elles étaient l'objet (1 surveillant pour 12 réceptionnistes); cette activité disparaît progressivement avec le développement du téléphone automatique à partir de 1928 et qui sera généralisé en décembre 1979. Ces « demoiselles » se limitent aujourd'hui au service des renseignements et aux standards d'entreprise.

« **Demoiselles au service des machines de bureau** » où fait merveille « l'éternel féminin » si l'on en croit un publiciste en 1905

*« Les doigts de la femme sont susceptibles d'une agilité qui jusque là n'avait guère brillé que sur le piano ; cette agilité peut se déployer désormais sur des claviers plus utilitaires ».*

que ce soit sur des machines à écrire (machines REMINGTON 1874) ou mécanographiques (machines HOLLERITH 1886), avec un grand avantage par rapport au copiste, le contrôle du travail est plus facile... grâce au bruit de la machine sur laquelle on tape.

« **Employées de bureau** » chargées de la gestion des papiers, du courrier avec un « modèle » la secrétaire toute en disponibilité, en discrétion, en efficacité et si possible en charme pour ce qui est relationnel !

« **Métiers de guichet** » : les femmes ont eu beaucoup de mal à s'y imposer.

En 1892 la revue « L'Union des postes affirme :

*« Au nom de la bonne exécution du service, au nom de l'humanité, au nom de la morale, nous protestons contre l'intrusion des femmes dans les bureaux de poste de Paris et des grandes villes »*

et de justifier ce refus « *trop nerveuses, trop timides, elles seraient inaptes à côtoyer le public* »

Seules sont acceptées les « receveuses pot au feu » qui sont mariées à un facteur et peuvent ainsi alternativement s'occuper du guichet et... de leurs fourneaux !

Ce n'est que progressivement que les femmes vont s'imposer aux guichets des chemins de fer ou des banques par exemple.

« **Caissières** » devenues des « hôtesse de caisse » : mais exerçant un métier qui ne change guère, particulièrement pénible physiquement et nerveusement avec un temps de travail souvent fragmenté.

On assiste ainsi à une affirmation du travail des femmes mais également à une diversification sinon une qualification croissante pouvant prétendre être en concurrence avec les hommes dans le monde du travail.

### **III/ Femmes/hommes: vers l'égalité dans le travail (?)**

#### **A/ Aspects juridiques :**

Suite aux bouleversements de la Révolution, c'est entre 1804 (Code Civil) et 1810 (Code Pénal) que fut défini le statut juridique de la femme en distinguant

-celui de la femme seule (célibataire ou veuve)

-celui de la femme mariée qui est considérée comme mineure « devant obéissance à son mari qui lui doit protection » selon l'article 213 du Code Civil qui sera aboli qu'en février 1938. Symboliquement Hubertine AUCLERT le brûlera devant l'Assemblée Nationale faute de parvenir à le modifier.

En conséquence la femme mariée doit avoir l'autorisation de son mari pour exercer une profession et disposer de son salaire. Ces conditions vont être encore plus drastiques sous le régime de Vichy par la loi du 11 octobre 1940 limitant les opportunités pour les femmes mariées de travailler dans l'administration et les services publics si la rémunération du mari suffit aux besoins du ménage.

Ces restrictions tendent à valoriser le rôle de la « femme au foyer » en fonctions des bases idéologiques du régime mais également à réduire le chômage. Elles sont remises en cause à partir de 1942/1943 quand croît la pénurie de main d'œuvre masculine due en particulier au Service du Travail Obligatoire.

Il faut attendre la constitution de 1946 pour que soit affirmé dans son préambule :

« *La loi garantit à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux des hommes* »

Cette égalité mise en application immédiatement dans la fonction publique ne va se généraliser qu'à partir des années 1960 ; c'est en 1965 qu'est reconnue l'indépendance professionnelle de l'épouse qui peut exercer un métier, disposer de la rémunération et passer des contrats sans en référer à son mari et il faut attendre les années 1980 pour que soit reconnu l'égalité des droits pour les femmes travaillant avec leur mari dans des activités agricoles, commerciales et artisanales.

Enfin ce n'est qu'entre mars 1986 et mars 1998 que différents textes officiels féminisent les noms de métier ainsi que fonction, grade ou titre non sans une vive résistance de l'Académie Française.

Cette conquête de l'égalité femme/homme fut précédée dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle par une législation spécifique aux travailleuses dans le cadre d'une discrimination positive.

- Fixation d'un temps de travail maximum variable selon l'âge à partir de 1892
- Interdiction des travaux pénibles (dans les mines ou les carrières) en 1874
- Interdiction du travail de nuit dans l'industrie pour les filles mineures de 16 à 21 ans en 1874 et en 1892 pour les femmes de plus de 21 ans, mesure supprimée en 2001 au nom de l'égalité homme/femme
- Mesures de protection en cas de maternité (8 semaines de congé sans rupture du contrat de travail mais sans salaire)

Ainsi juridiquement les femmes sont devenues en matière de travail l'égal des hommes, mais cette égalité tarde à s'instaurer dans les faits. Longtemps les femmes se voient discriminées quand elles veulent exercer des métiers « dits d'homme » :

## **B/ L'entrée (difficile) des femmes dans les « métiers masculins »**

Parce qu'il y a une triple discrimination : à l'embauche, quant à la nature des postes occupés enfin au niveau des évolutions de carrière, ce fut un véritable parcours du combattant auquel ont dû se livrer les femmes pour pouvoir exercer des métiers dits masculins.

Une exception à cela, la période de la Première Guerre Mondiale où les femmes furent amenées à occuper les postes laissés vacants par les hommes partis au combat. Les femmes effectuent tous les travaux agricoles, vont être présentes dans les administrations, les transports, l'industrie constituant en 1917 40% de la main d'œuvre ouvrière dans la région parisienne en particulier dans les usines d'armement où les munitionnettes font merveille car

« *Il reste de la ménagère dans la tourneuse d'obus, les femmes font de la métallurgie comme elles font du tricot* »

écrit François RAGEOT dans son ouvrage de 1918 « La Française dans la guerre »

Cependant cette situation ne doit pas être considérée comme une rupture, participant d'une potentielle « libération de la femme » car sitôt démobilisés, les hommes reprennent (quand ils le peuvent!) leur poste de travail, les femmes retrouvant leur situation antérieure.



L'entrée des femmes dans les « métiers dits masculins » va être fort laborieuse et longtemps les hommes vont se trouver dans des situations plus avantageuses que les femmes.

Ainsi dans l'Éducation Nationale constate-t-on toujours que la part des femmes diminue de l'École Maternelle à l'Université. Elle est plus importante dans les collèges que dans les lycées et les Classes Préparatoires.

Ce n'est que progressivement qu'il y eut une égalité de traitement, en 1919 pour l'enseignement primaire et 1927 pour l'enseignement secondaire ; de même pour les temps de service (1932 pour l'enseignement secondaire)

Il en est de même pour la formation ; s'il existe des Écoles Normales pour garçons dans tous les départements en 1880, il n'en existe alors que dans 17 départements. Il en est de même pour les concours de recrutement pour l'enseignement secondaire, s'il y a une surreprésentation des filles au CAPES c'est l'inverse pour les agrégations.

En ce qui concerne les professions médicales, si la loi de mars 1803 qui les organise n'interdit pas l'accès aux femmes, la circulaire CHAPTAL en réduit considérablement la portée. Aussi quand en 1866 Madeleine BRES veut s'inscrire à la faculté de médecine, son cas est évoqué en conseil des ministres, heureusement présidé par l'Impératrice EUGENIE qui l'encourage  
« *J'espère que cette jeune fille trouvera des imitatrices* ».

Elle pourra s'inscrire en faculté et sera diplômée en 1875. Mais en 1933 il n'y a encore que 7% de femmes diplômées en médecine (26% en 1975, 40% aujourd'hui).

L'accès aux spécialités reste fort disparate :

- Gynécologie et pédiatrie (85% de femmes, toujours l'instinct maternel ?)
- Ophtalmie étant donné la « minutie naturelle »...comme dans les travaux de couture?)
- Dermatologie (puisque la femme doit toujours « se faire belle »???)

Par contre les femmes restent longtemps fort peu nombreuses en chirurgie qui nécessite une résistance physique et des contraintes liées à la longueur des gardes.

La différenciation femme/homme se retrouve également au niveau des statuts : les femmes sont beaucoup moins nombreuses dans le secteur libéral que les hommes et c'est le contraire en ce qui concerne le secteur salarié.

L'entrée des femmes fut encore plus tardive dans d'autres professions :

. Magistrature : Il a fallu une loi pour qu'en 1899 Jeanne CHAUVIN soit autorisée à plaider. La féminisation sera lente : de 1900 à 1917 (18 avocates) et va s'affirmer à partir des années 1960 passant de 25% en 1960 à près de 70% aujourd'hui.

Par contre le droit de juger leur est refusé car « Les lois sont faites pour de moyennes alors que les femmes voient rarement autre chose que des cas particuliers »

Ce n'est qu'en avril 1946 que les femmes ont eu la plénitude des fonctions juridiques mais toujours minoritaire au Parquet, de même comme procureure et présidente de tribunal. Ce n'est qu'en 1986 qu'une femme est devenue présidente de la Cour de Cassation.

. Armée: Les femmes n'y sont admises qu'à partir des années 1970 mais avec d'abord des quotas rigoureux (8% dans l'armée de terre et 5% dans la gendarmerie) ; les filles ne peuvent passer le concours d'entrée à Saint Cyr qu'en 1983 et à l'école Navale en 1992 avec quota respectivement de 5% et 10%. Ces quotas ne sont supprimés qu'en 1998.

. Police : C'est à partir de 1968 que les femmes peuvent devenir officier de police adjoint, inspectrice en 1972 et commissaire en 1974

« *C'est fait nous aurons bientôt des Bourrel en jupon* » écrit le Figaro.

Elles peuvent être gardien de la Paix en 1978 et officier de Paix en 1983 mais là encore avec des quotas jusqu'en 1992. Elles constituent aujourd'hui moins de 20% des effectifs policiers.

Depuis 2001, les femmes peuvent être intégrées dans les Compagnies Républicaines de Sécurité. Elles constituent environ 4% de l'effectif. Depuis septembre 2020, une femme Pascale REGNAULT- DUBOIS est à leur tête

Cette difficulté de parvenir aux fonctions les plus élevées participe de ce que l'on désigne par l'expression « Plafond de verre »

## C/ Les femmes et le « Plafond de verre » :

Cette expression apparaît dans le film d'Elia KAZAN « Le mur invisible » (1947) mais fut surtout popularisée dans les années 1970/80 en particulier par un article du Wall Street Journal de mars 1986 qui souligne la difficulté pour les femmes d'accéder aux postes de responsabilité supérieure étant donné les obstacles informels, invisibles mais néanmoins discriminants.

.Diplômes :

Créé en 1808, il faut attendre 1861 pour qu'une femme (elle a 37 ans) soit reçue au baccalauréat : Julie-Victoire DAUBIE,.. après 10 refus pour pouvoir se présenter ; le recteur de l'Académie de Paris considérant dès 1848 sa demande

« *outrépassante, ridicule.. (car) les femmes n'ont pas besoin de cela* ».

Une fois reçue, ce n'est que suite à une campagne de presse que le ministre de l'Instruction Publique signe le diplôme car il considérait que son attribution à une fille « ridiculisait le ministre »

En 1900 6 filles sont reçues au baccalauréat (5711 garçons); En 1939 7746 filles seront reçues (19207 garçons).

L'obtention du baccalauréat a permis une entrée dans les facultés de lettres, médecine et sciences dès 1866, mais en droit en 1885 (l'accueil des professeurs fut glacial!), en pharmacie en 1895.

Elles sont 2121 pour 15117 étudiants dans les 5 facultés parisiennes en 1910.

En 1938, les femmes représentent 3% des diplômées en médecine, 9% en droit et sciences.

Il a d'autre part longtemps perduré des entraves pour certains concours :

ce n'est qu'après la création de l'École Normale Supérieure de Sèvres en juillet 1881 que les femmes peuvent préparer l'agrégation (sauf en philosophie : 1905 ; grammaire 1912)

Quant à Polytechnique et HEC les concours ne furent accessibles aux filles que respectivement en 1971 et 1974 et ce furent deux filles qui furent major des deux premières promotions !

. Postes de responsabilité :

En université : si dès 1906 une femme est nommée professeur, c'est Marie CURIE 3 ans après avoir reçu le prix Nobel de physique et il faut attendre 1934 pour qu'une autre nomination intervienne en sciences et 1947 en lettres

Alice SAUNIER SAÏTE devient en 1968 la première doyenne de faculté (Brest) et en 1973 rectrice d'Académie (Reims)

De même les femmes ne vont faire que très tardivement et progressivement faire leur entrée à

- Académie des Sciences morales et politiques en 1971 : Suzanne BASTID
- Collège de France 1973 : Jacqueline DE ROMILLY
- Académie Française: 1980: Marguerite YOURCENAR après une vigoureuse opposition; Pierre GAXOTE n'hésitant pas à écrire «

*Si on élisait une femme, on finirait par élire un nègre* » .

Décédé en 1982, il ne verra pas la réalisation de sa « prophétie » : en 1983 Léopold SEDAR SENGHOR y sera élu.

En ce qui concerne les « Hauts fonctionnaires », quand en 1936 le gouvernement présente son projet d'École d'Administration, les femmes en sont exclues car on prévoit des exercices militaires dans la formation et un engagement de longue durée qui constitue des « obligations fâcheuses pour les futures épouses et mères.

Quand en octobre 1945 est créée l'École Nationale d'Administration, elle est mixte mais la présence des femmes sera très longtemps limitée, 51 femmes (un peu plus de 3%) dans les promotions de 1946 à 1966 évoluant aujourd'hui entre 30 et 40%.

Quant à sa direction, il faut attendre 2000 pour qu'une femme soit nommée à sa tête, Marie-Françoise BECHTEL .Le 1er janvier 2022 Maryvonne LE BRIGNONEN sera la première directrice de l'Institut National de Service Public qui remplacera alors l'ENA.

A la sortie de l'ENA les carrières les plus prestigieuses restent largement masculines ; les femmes ne forment que 20% du Conseil d'État, 1% de la Cour des Comptes et 12% de l'inspection des

finances.

Il n'y a pas de sous-préfète avant 1974 ni de préfète avant 1981. Quant à la diplomatie les deux premières femmes ambassadrices le sont en 1972 au Panama et en 1975 au Luxembourg, des postes d'importance ...relative !

Cette sous représentation des femmes est également tangible en ce qui concerne les entreprises privées. Il n'y eut qu'une femme à la tête de MEDEF (Laurence PARISOT) de 2005 à 2013 et une femme Sophie BELLON en 2016, présidente du conseil d'administration d'une entreprise du CAC 40 (SODEXO). Il n'y en a plus depuis juin 2020 (sortie de SODEXO du CAC 40 et il a fallu la loi ZIMMERMAN-COPE de 2001 pour instaurer des quotas de représentation féminine dans les conseils d'administration de ces entreprises du CAC40, 30% (40% en 2017)

Enfin en ce qui concerne l'exercice du pouvoir on constate un déficit d'élues malgré la loi de parité de juin 2000 qui prévoit des sanctions juridiques ou financières en cas de non respect de l'égalité femme/ homme au niveau des candidatures.

Au niveau local composent à 42% les conseillers municipaux sont à 42% MAIS elles ne sont que 17% à occuper le poste de maire

Au niveau central elles sont

A l'Assemblée Nationale moins de 6% jusqu'en 1993 et 39% en 1997

Au Sénat moins de 2% au début des années 1960, moins de 5% en 1992, 22% en 2012, 35% en 2020

Cette sous représentation fut longtemps le cas pour les postes ministériels. Si 3 femmes sont sous secrétaires d'État dans le gouvernement de Léon BLUM en juin 1936, la première femme ministre fut nommée en juillet 1948 : Germaine POINSON-CHAPUIS elle le restera 9 mois et il n'y aura par la suite que des femmes secrétaires d'État. Il faut attendre 1974 pour qu'à nouveau une femme soit ministre : Simone VEIL à la Santé. Si durant les années 1990 la proportion de femmes dans les gouvernements s'établit entre 10 et 30%. Depuis les années 2010 on constate une parité dans 5 gouvernements sur 8 et depuis juillet 2020 les femmes sont majoritaires : 22 femmes 19 hommes actuellement. Cependant il existe toujours le maintien d'une spécificité féminine (et une hiérarchie) dans les postes ministériels :

Une seule femme fut Première Ministre : Édith CRESSON durant 10 mois et demi de mai 1991 à avril 1992.

En ce qui concerne les ministères régaliens :

Christine LAGARDE fut l'unique femme ministre de l'économie et Michèle ALLIOT-MARIE seule ministre des Affaires étrangères et de l'Intérieur, seules trois femmes furent ministres de la défense et des armées.

Ainsi non seulement les femmes ont toujours travaillé mais elles ont tenu une place de plus en plus conséquente dans le monde du travail par choix, par volonté, en fonction des possibilités juridiques mais également des opportunités offertes par les mutations de l'économie en particulier le développement du secteur tertiaire .

Certes cette évolution fut-elle lente, progressive, se heurtant longtemps à de nombreux obstacles mais elle tend à s'accélérer depuis les années 1960-1970, la position d'infériorité des femmes au travail tendant alors s'atténuer.

Cette mutation est cependant inachevée ; l'égalité femme/homme reste une fiction dans le monde du travail (et pas seulement!). Trop souvent la femme semble encore « par sa nature » destinée à certaines fonctions et inaptes à d'autres, trop souvent leurs trajectoires professionnelles apparaissent bridées. Mais surtout depuis les années 1970 les femmes sont les premières victimes des aléas dans le monde du travail, chômage et précarité aussi plus que jamais doivent-elle suivre le conseil donné par François RUFFIN dans son film

« **Debout les femmes** » !!!

## **BIBLIOGRAPHIE**

ARON (J.P.), Misérable et glorieuse la femme du XIX<sup>e</sup> siècle (Fayard) pp 59-78 et 117-152

BARD (Ch.), Les femmes dans la société française au 20<sup>e</sup> siècle (A. COLIN) pp 20-27;59-81;215-242

BATTAGLIOLA (F.), Histoire du travail des femmes (Repères La Découverte n° 284)

MARUANI (M.) MERON (M.), Un siècle de travail des femmes en France (1901-2011) (La Découverte)

PERROT (M.), Mon histoire des femmes (Seuil) pp 145-180

SCHWEITZER (S.), Les femmes ont toujours travaillé (O. Jacob)

THUILLIER (G.), Les femmes dans l'administration depuis 1900 (P.U.F.)

**F. DUHEM**

**kfduhem@hotmail.com**